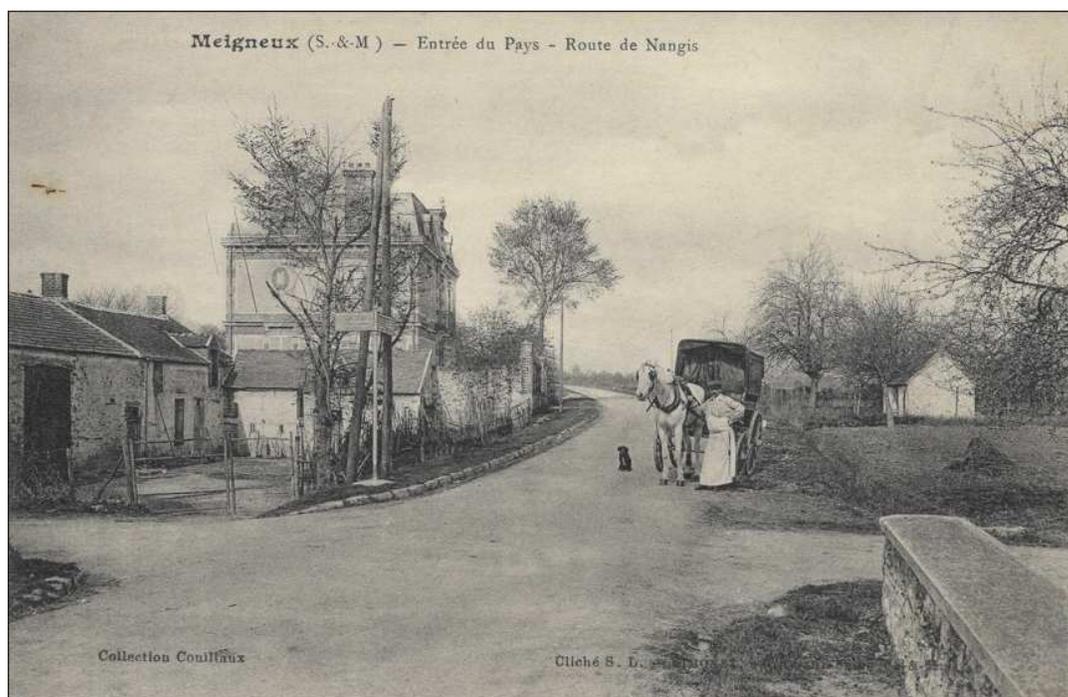


La Gazette de Meigneux



Edition N° 4 – Mars2023

Le Mot du Maire

Chers tous,

Vous retrouverez, en ce début d'année, un nouvel exemplaire de notre gazette communale qui je l'espère vous fera plaisir. Nous mettons tout notre cœur dans son élaboration et essayons de trouver des sujets susceptibles de vous intéresser. N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos idées pour que nous puissions nous améliorer.

Je souhaite vous remercier personnellement de tous les gentils messages d'encouragement que je reçois très régulièrement. J'essaie de vous apporter mon aide autant que je le peux lorsque vous rencontrez des difficultés et je me rends la plus disponible possible si besoin. J'aime profondément mon village et je suis heureuse de voir que malgré les arrivées et les départs réguliers l'âme du village reste inchangée. La courtoisie, la sympathie et le bon accueil font foi et c'est le plus important.

Mon souhait serait que plus de monde participe aux différentes manifestations proposées même si je sais que notre société moderne fait de nous des personnes débordées.

Alors je vous souhaite une belle fin d'hiver, une bonne rentrée dans le printemps et à très bientôt.

Véronique Samson - Le Maire

DANS CE NUMERO

Manifestations de la Commune	2
Manifestations de l'AMI	4
Le jeu des papillotes	5
Concours de dessins de NOËL	5
Photo de couverture	6
Participation centre de loisirs	6
L'atelier des fleurs	6
Archivage des documents	7
Plan Local d'Urbanisme	11
Bacs jaunes	13
Job d'été	14
Boite à idées	14
Nuisances sonores	14
Les souvenirs d'André	15
La madeleine de Proust	16
Etat civil	18
Entreprises du territoire	18

Les Manifestations de la Commune

Concert : La Compagnie Errance en collaboration avec le duo de chant « Ardalh Polyphonies » ont présenté un très beau concert dans notre église le dimanche 23 Octobre 2022. Ce concert fut un moment joyeux et très agréable, qui a de plus permis aux spectateurs de découvrir des instruments ancestraux que l'on ne croise que très rarement.

Halloween : Cette année encore, les enfants ont été invités à participer au défilé d'Halloween le dimanche 30 Octobre. Ce fut l'occasion de rencontrer, dans nos rues paisibles, des Sorcières, Vampires, Diables et autres petits Monstres en quête de bonbons et friandises. Merci à tous les habitants qui ont été plus que généreux comme a l'accoutumé.

Défilé du 11 novembre : Cette cérémonie du Souvenir, fut l'occasion de nous retrouver pour commémorer l'Armistice marquant la fin de la Première guerre mondiale. A l'issue du défilé un apéritif a été servi aux participants à la salle de l'ancienne école.

Goûter des aînés : Le 04 décembre, l'équipe municipale a eu le plaisir d'organiser le Goûter des aînés. Ce fut un après-midi placé sous le signe du partage avec nos anciens, accompagné de chansons et de danses. Chaque participant est reparti avec son colis de Noël rempli de douceurs à déguster. Bien entendu les absents ont reçu également leur colis à leur domicile.

Vœux : Dimanche 15 janvier, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux de notre Maire en présence des conseillers Municipaux et des Meigneusiens. Madame le Maire a évoqué les projets réalisés en 2022, et ceux à venir pour 2023. Ensuite elle a remercié les conseillers, Claire, Claudine et l'ensemble des personnes qui s'investissent dans la vie communale et associative, donnant vie à notre beau village.

Les Meigneusiens ont alors été invités à partager le verre de l'amitié et à déguster des toasts, verrines et autres amuses bouches préparés et offerts par Véronique Samson.

Ce moment de partage s'est terminé par la galette des rois, offerte par l'adjoint, Eric Marcherat.





Les prochaines manifestations

- Pâques (verre de l'amitié et surprise pour les enfants) Lundi 10 avril
- Nettoyage du Village Samedi 22 avril
- Défilé pour l'Armistice Lundi 8 mai

Les Manifestations de l'AMI

Grace aux manifestations organisées par notre association l'AMI nous avons eu l'occasion de nous rassembler à diverses occasions :

- Le 18 novembre, l'organisation de la traditionnelle soirée de dégustation du beaujolais nouveau, nous a réuni autour d'un buffet bien garni. Cette soirée s'est déroulée dans la convivialité, l'humour et ce fut également l'occasion de rencontrer de nouveaux Meigneusiens.
- Le 5 février, a eu lieu le loto qui a permis à tous les participants, petits et grands, de passer un agréable après-midi en s'amusant, tout en remportant de nombreux lots, offert par From'A Lou (Sognolles), l'Atelier du glaneur (Bray Sur Seine), Magasin B1 (Pont sur Yonne), PF Suc (Meigneux), Cinéma Confluence (Varenne) et Gitem (Nangis).

Nous souhaiterions profiter de cet article, pour remercier les membres de l'association l'AMI, Aude, Christelle, Mathieu, Valérie et Véronique qui s'investissent, afin de nous proposer régulièrement diverses manifestations, permettant ainsi de nous réunir pour de bons moments, dans la bonne humeur.

Merci également aux bénévoles, Claudine, Didier, Eric, Hervé, Kévin, Marine, Mario, Rosina, Sandrine, et Soizic qui viennent porter main forte à l'organisation, la préparation et la mise en place de ces rassemblements.

Malgré l'investissement, de toute cette équipe, il est dommageable que lors de certaines manifestations les Meigneusiens soient si peu nombreux. Cette faible mobilisation risque de mettre en péril notre association.

Les prochaines manifestations

- Bal Masqué le samedi 18 Mars
- Atelier fleurs le dimanche 23 avril
- Brocante le jeudi 18 mai (ascension)
- Fête du 14 Juillet 2023



Le jeu des papillotes

La deuxième édition de jeu des papillotes a eu lieu pendant les vacances de Noël et a rassemblé 7 participants. Il fallait trouver 10 papillotes dissimulées aux 4 coins de la commune.

Et le grand gagnant est...Zéphyr. Bravo !!!

Zéphyr est reparti avec un panier de confiserie.

Les 10 papillotes se trouvaient :

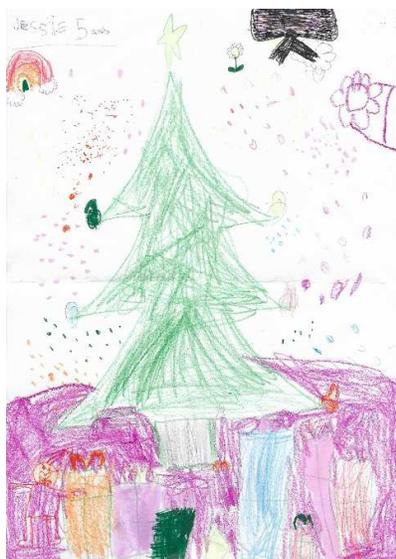
1. Sur la fenêtre de la maison des associations
2. Dans la haie du n°4 de la rue du montois
3. Sous le banc rue de champagne
4. Face à la borne incendie rue de la vallée gobin
5. À l'intérieur du lavoir
6. 3 rue de la grimette
7. Sur le grillage du 15 rue du marin
8. Dans le buisson devant l'église
9. Derrière le poteau du panneau du sentier du ru
10. Rue de l'Auxence

Concours de dessins de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie a organisé un concours de dessin sur le thème de Noël.

Iris, Maria, Jessie, Thibaut, Louis et Karim ont affûté les crayons et ont laissé libre court à leur imagination. Si vous n'avez pu admirer les chefs d'œuvre de nos artistes en herbe qui étaient exposés à la Mairie, vous les trouverez ci-dessous en photo.

Comme nous n'avons pu départager les dessins, tous sont repartis avec un cadeau.



La photo de couverture

Vous avez découvert la nouvelle version de la Gazette de Meigneux avec le dernier numéro paru. Si le format adopté nous paraît plus moderne et plus lisible, nous estimons néanmoins que la couverture gagnerait à être plus « illustrée » !

Nous avons choisi pour ce numéro une photo ancienne de Meigneux, mais pour les prochains numéros, nous souhaitons faire appel à vos talents de photographes pour notre « Une » !

Alors, n'hésitez pas ! Faites-nous parvenir vos photos artistiques de Meigneux. Tout est permis...ou presque : nature, patrimoine « historique » de Meigneux, animaux, fleurs et jardins... La seule exigence, c'est que la photo ait été prise à Meigneux !

Nous comptons sur vous. Envoyez vos photos par mail à l'adresse de la Mairie. Merci d'avance !

Participation pour le centre de loisirs

Le coût d'une journée au centre de loisirs de Donnemarie Dontilly étant de 23.40 € par jour et par enfant, la commune de Meigneux a décidé de prendre à sa charge une partie de celui-ci afin d'alléger le coût financier des familles.

Une participation de 10€ par enfant et par journée complète d'accueil, repas inclus, sera attribuée aux Meigneusiens dans la limite de 30 jours par an.

Pour que cette prise en charge soit effective, les familles doivent être attachées fiscalement à la commune de Meigneux.

La participation prend effet au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 août 2023 et sera reconduite chaque année scolaire.

Le versement aux familles sera fait en septembre sur présentation des factures et d'un RIB.

L'atelier des fleurs

Mathieu, notre jeune fleuriste et membre de l'AMI, nous propose un cours de rempotage de fleurs le dimanche 23 avril dès 15h00 à l'ancienne école afin que nous puissions préparer nos jardinières pour le printemps et l'été.

La commune souhaite fournir gracieusement aux habitants des plantes afin de fleurir les maisons ou les parterres visibles de la rue pour que notre village soit le plus beau possible.

Afin de prévoir l'achat de plantes, je vous remercie de vous inscrire en Mairie dès que possible.

Vous trouverez un bulletin de participation sur l'avant dernière page de la Gazette.





DOSSIER : ARCHIVAGE DES DOCUMENTS



Durée de vie des documents

Nous nous posons tous des questions quant à la durée d'archivage des documents.

Nous vous proposons un petit récapitulatif.

Le Logement

Quel document	Combien de temps
Facture d'électricité	5 ans
Facture de gaz	5 ans
Facture d'eau	5 ans
Facture de téléphone et mobile	1 an
Facture internet	1 an
Preuve de restitution du matériel au fournisseur (box internet)	2 ans
Contrat de location / Bail locatif	3 ans après la fin du contrat
État des lieux	3 ans après la fin du contrat
Quittance de loyer	3 ans après la fin du contrat
Courrier de révision de loyer	1 an après la fin du contrat
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location
Titre de propriété	À vie
Facture liée aux travaux	2 ans pour les petits travaux 10 ans pour les gros-œuvres
Certificat de ramonage	1 an
Attestation d'entretien annuel de la chaudière	2 ans
Preuve du paiement des charges de propriété (appel de fonds)	5 ans
Échange avec le syndic	5 ans
Procès-verbal d'assemblée générale de copropriété	5 ans
Justificatif du versement des aides personnalisées au logement	2 ans

La Santé

Quel document	Combien de temps
Carnet de santé	À vie
Carnet de vaccination	À vie
Carte de groupe sanguin	À vie
Certificat médical	À vie
Examen médical (radiographie, échographie mammaire, etc.)	À vie
Carte de mutuelle	Selon l'organisme de mutuelle
Demande de remboursement	Selon l'organisme de mutuelle
Remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans
Preuve des paiements d'indemnités journalières	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite

Impôts et Taxes

Quel document	Combien de temps
Déclaration de revenus	3 ans
Avis d'imposition sur le revenu	3 ans
Justificatifs utilisés comme ceux des frais réels	3 ans
Taxe foncière	1 an et 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
Taxe d'habitation	1 an et 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	10 ans

Le Véhicule

Quel document	Combien de temps
Certificat d'examen du permis de conduire	4 ans
Permis de conduire	À vie
Procès-verbal / amende forfaitaire	3 ans
Facture d'achat	Jusqu'à la cession
Facture de réparation	Jusqu'à la cession
Certificat de cession du véhicule	Jusqu'à la cession

La Banque

Quel document	Combien de temps
Chèque à encaisser	Entre 8 jours et 1 an
Bordereau de versement	10 ans
Contrat de prêt immobilier	2 ans après la fin du prêt
Contrat de crédit à la consommation	2 ans après la fin du prêt
Relevé de compte bancaire	5 ans
Talon de chèque	5 ans
Ticket de carte bancaire	Jusqu'à l'apparition sur le relevé de compte

Les Assurances

Quel document	Combien de temps
Quittance	2 ans
Avis d'échéance	2 ans
Courrier de résiliation	2 ans
Preuve de paiement	2 ans
Contrat d'assurance	2 ans après la fin du contrat
Assurance-vie	10 ans
Domage corporel	10 ans

La Vie de Famille

Quel document	Combien de temps
Diplôme	À vie
Acte d'état civil (copie intégrale et extrait)	À vie
Acte de reconnaissance d'un enfant	À vie
Livret de famille	À vie
Récépissé de PACS	À vie
Contrat de mariage	À vie
Jugement de divorce	À vie
Jugement d'adoption	À vie
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans
Donation	À vie
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Documents appartenant à un défunt	Certaines prestations sociales peuvent faire l'objet d'un recouvrement auprès des ayants droit 5 ans après la date du décès de la personne concernée

Le travail / Chômage / Retraite

Quel document	Combien de temps
Contrat de travail	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Bulletin de salaire / de paie	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Certificat de travail	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Note de frais	3 ans
Solde tout compte	3 ans
Attestation Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage
Justificatif de versement d'allocation chômage	3 ans
Relevé des points retraite	À vie
Bulletin de paiement de la pension de retraite	À vie
Livret militaire	À vie
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	À vie



Zoom sur Élaboration du PLUiH Bassée-Montois



Qu'est-ce qu'un PLUiH ?

Le PLUiH est un document réglementaire et stratégique qui définit l'usage des sols et encadre l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). Son contenu et sa procédure sont encadrés par les codes de l'urbanisme, de l'environnement et de la construction et de l'habitation.

Autrefois élaboré à l'échelle d'une commune, il doit dorénavant être établi à l'échelle des communes réunies au sein de la Communauté de communes. Il s'agira donc d'un seul et même document pour les

42 communes de la Communauté de communes Bassée-Montois, tout en prenant en compte leur diversité.

Le dossier de PLUiH sera composé de plusieurs documents qui traduiront les orientations politiques en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace, ainsi que la réglementation associée, cf schéma ci-contre.

Cependant, le PLUiH ne gère pas tout. Ainsi, les réglementations du stationnement, de la voirie, de la publicité, des taxes, etc... sont encadrées dans d'autres documents.

1 Rapport de présentation

Le document explicatif présentant :

- Un diagnostic territorial
- Un état initial de l'environnement
- Les explications des choix retenus pour le PLUiH
- L'évaluation environnementale

3 Pièces réglementaires

- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le zonage et le règlement selon 4 types de zone : urbaine, agricole, naturelle, à urbaniser

2 PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le projet politique du territoire, décliné en grandes orientations

4 POA

Programme d'Orientations et d'Actions en matière d'Habitat

5 Annexes

Servitudes, Réseaux, ...

Qu'en est-il du PLUi élaboré entre 2016 et 2018 ?

Le travail sur le PLUiH sera en grande partie issu du premier travail réalisé entre 2016 et 2018 lors de l'élaboration du premier PLUi de la Communauté de communes Bassée-Montois, qui avait été arrêté par les élus communautaires et soumis à la population à travers l'enquête publique.

Cette procédure s'était interrompue en 2018, du fait de l'attente de validation de projets à l'étude : mise à grand gabarit de la Seine, casiers créateurs de crue, etc.

Ces études sont aujourd'hui finalisées et permettent à la Communauté de communes Bassée-Montois d'avoir une feuille de route claire pour une traduction précise et adoptée dans son nouveau projet de PLUiH.

De plus, suite à l'approbation du SCoT à l'échelle du grand Paris, en 2021, la Communauté de communes Bassée-Montois a souhaité élaborer un Plan Local de l'Habitat (PLH) en parallèle de la reprise du PLUi. Le PLUi « vaudra » donc PLH et fixera des orientations et actions en matière de production de logements, de lutte contre la vacance ou l'habitat indigne, etc.

La Loi Climat et Résilience : Qu'en est-il ?

Cette nouvelle loi qui vise à lutter contre le dérèglement climatique est entrée en vigueur le 22 août 2021. Elle traite de nombreux sujets : consommation quotidienne, production, déplacement, nourriture, logement et aménagement du territoire. Certaines dispositions en matière d'environnement et d'urbanisme ont des conséquences directes sur le futur PLUiH, et principalement sur les zones AU (à urbaniser) :

- d'ici 2030, la consommation de terres agricoles, naturelles ou forestières pour l'urbanisation devra être divisée par deux ;

- d'ici 2050, absence de toute artificialisation nette des sols, c'est-à-dire que toute artificialisation devra être compensée par la renaturation d'espace urbanisé.

Les objectifs du PLUiH

Dans sa délibération de prescription du PLUiH, du 29 mars 2022, la Communauté de communes Bassée-Montois a affiché le souhait de répondre aux objectifs définis dans son projet de territoire et de tendre ainsi vers :

- Un territoire stratégique de la Seine amont : anticiper les besoins en fonciers économiques
- Une agrovallée durable (vers une agriculture du territoire résiliente)
- Un territoire à énergie positive
- Un territoire éco-touristique
- Un territoire unifié et solidaire
- Un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace

Zoom sur Élaboration du PLUiH Bassée-Montois



Un travail collectif tout au long de son élaboration

Le PLUiH sera élaboré de façon collégiale par les 42 communes de la Communauté de communes Bassée-Montois. Ce travail se fera en lien avec d'autres acteurs associés ou consultés à travers différentes démarches de concertation :

- avec les « Personnes Publiques Associées » : l'État, la Région Île-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les 3 Chambres Consulaires (du Commerce et de l'Industrie, des Métiers de l'Artisanat et de l'Agriculture), Île-de-France Mobilités, les territoires voisins, etc

- avec la population, à travers différents dispositifs : cf ci-contre « comment contribuer au PLUiH ? »

- avec les acteurs du monde agricole (agriculteurs, chambre d'agriculture, SAFER, syndicats, et coopératives) via des échanges à travers un questionnaire et des rencontres aux temps forts du PLUiH

Des démarches de consultation des différents acteurs précités prendront place lors de la finalisation du document, avec une enquête publique qui se déroulera mi 2024, avant l'approbation, ultime validation du document par les élus en conseil communautaire.

Comment contribuer au PLUiH ?

Venez vous informer :

- Un espace dédié sur le site internet de la Communauté de communes. Celui-ci sera alimenté de documents au fur et à mesure du travail : <https://cc-basseemontois.fr/fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-h>
- À travers le magazine de la Communauté de communes, des articles seront publiés aux étapes clés de l'élaboration, et par le biais de plaquettes d'information
- Des panneaux d'exposition seront visibles au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois et enrichis au fur et à mesure de l'élaboration du PLUiH

N'hésitez pas à exprimer vos remarques et suggestions dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Plusieurs supports seront mis à votre disposition :

- Sur le registre papier disponible en mairie et au siège de la Communauté de communes, aux jour et heure habituels d'ouverture
 - Par mail à l'adresse suivante : pluih@cc-basseemontois.fr
- Participez à définir l'avenir de votre commune et de la Communauté de communes :
- Au cours de la tenue de différents stands PLUiH >> des premiers stands seront organisés dès le printemps 2023, tenez vous prêts !
 - Au cours de réunions publiques (au moment du PADD et avant l'arrêt du PLUiH)

Les grandes étapes de l'élaboration du PLUiH



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Pour suivre l'avancement du PLUiH,
rendez-vous sur www.cc-basseemontois.fr

Bacs jaunes

Attention changement d'habitude sur le tri de bacs jaunes.

Vous pouvez y mettre tous les emballages, les bouteilles d'eau, du papier, les conserves sans les rincer.



Pas de changement sur le ramassage le vendredi tous les 15 jours (voir calendrier).

En cas de débordement de votre bac de tri, le SMETOM-GEEODE vous propose de déposer le surplus à côté de votre bac dans un sac transparent.

Vous trouverez des sacs transparents dans le commerce ou gratuitement au siège du SMETOM-GEEODE dans la limite de 12 sacs par habitation pour l'année. En 2024, la collecte se fera une fois par semaine.

Pour les bacs ordures ménagères ramassage tous les mercredis.

Merci de penser à sortir vos containers la veille au soir.

Pas de collecte les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Date de collecte			
Janvier	Vendredi 13	Vendredi 27	
Février	Vendredi 10	Vendredi 24	
Mars	Vendredi 10	Vendredi 24	
Avril	Vendredi 7	Vendredi 21	
Mai	Vendredi 5	Vendredi 19	
Juin	Vendredi 2	Vendredi 16	Vendredi 30
Juillet	Vendredi 14	Vendredi 28	
Août	Vendredi 11	Vendredi 25	
Septembre	Vendredi 8	Vendredi 22	
Octobre	Vendredi 6	Vendredi 20	
Novembre	Vendredi 3	Vendredi 17	
Décembre	Vendredi 1	Vendredi 15	Vendredi 29



Job d'été

Vous êtes étudiant ?

Vous recherchez un job d'été ?

Cette annonce est pour vous ...

La Mairie recrute un ou une jeune meigneusienne pour entretenir le village, pour une durée d'un mois.

Vous pouvez déposer dès à présent votre candidature à la Mairie.



Boîte à idées

Nous mettons tout en œuvre pour que notre village reste un lieu vivant et dynamique. Pour continuer à faire de Meigneux un endroit où il fait bon vivre et maintenir la cohésion entre tous les habitants, nous cherchons toujours plus de nouvelles idées. Comme des centaines de cerveaux valent mieux qu'une vingtaine, nous sommes intéressés par toute idée que l'un ou l'une d'entre vous souhaiterait voir être développée pour faire avancer Meigneux (si sa réalisation est dans les moyens de la municipalité bien entendu !). Toutes les remarques constructives sont les bienvenues !

Vous pouvez faire part de vos suggestions par mail à l'adresse de la Mairie ou en déposant un petit mot dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Merci d'avance à tous !

Rappel sur les nuisances sonores - ENCORE et ENCORE !!!

Merci de prendre connaissance et de respecter les règles suivantes, car il devient déplaisant d'avoir sans cesse à les rappeler.

- Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer intempestivement de jour comme de nuit.
- Merci de respecter les horaires suivants pour les passages de tondeuse, pour les tronçonneuses ou tout autre matériel bruyant :
 - ✓ Semaine : 08h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00
 - ✓ Samedi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
 - ✓ Dimanche et jour férié : 10h00 à 12h00

En cas d'absolue nécessité, je vous remercie de prévenir soit Madame le Maire soit via le groupe WHATSAPP afin que la population soit avertie et compréhensive.

Recensement de la population 2023

Les opérations de recensement de la population ont eu lieu en ce début d'année. Merci de votre participation presque totale, car 98% des personnes se sont enregistrées.

Pour information, les dotations communales sont basées sur le nombre d'habitants recensés, dommage pour les 2 % qui n'ont pas répondu, car ils n'entrent pas dans ce calcul, jusqu'au prochain recensement.

Les souvenirs d'André : fête au village !

Lors de nos conversations avec André, nous avons évoqué de nombreux aspects de la vie de Meigneux depuis son arrivée dans le village dans les années 30.

La vie du village était rythmée par les saisons, les travaux des champs et les fêtes, rares moments de détente entre périodes de dur labeur.

Ainsi, chaque année, se déroulait en septembre, après les moissons, la fête patronale de Meigneux. Elle durait deux jours, le dimanche et le lundi, et les habitants de Meigneux auxquels se joignaient famille et amis pouvaient se détendre et profiter du manège de chevaux de bois, ainsi que des stands de confiserie et de tir à la carabine.

André avait également évoqué avec nous la Cavalcade de Meigneux dont une photographie, prise vraisemblablement entre les deux guerres, figurait en bonne place dans sa salle à manger. D'ailleurs sa famille a eu la gentillesse de bien vouloir la mettre à la disposition de la commune et vous la retrouverez ci-dessous.

Tous les villageois apportaient leur aide pour organiser cette Cavalcade qui remportait toujours un grand succès. Meigneux comptait à cette époque six ou sept fermes qui employaient de nombreux ouvriers agricoles. Les bras étaient donc nombreux pour confectionner et décorer les attelages qui participeraient au défilé.

Le jour dit, les chars s'élançaient au départ de Meigneux pour un parcours qui passait par Cessois, Mons et Donnemarie-Dontilly avant de revenir à Meigneux par la route de l'Auxence. Les participants étaient déguisés et étaient chaleureusement salués lors de leur passage dans les villages voisins.

Des bals étaient également organisés au fil de l'année. André nous avait raconté celui de septembre 1975. Une rotonde avait été installée devant la Mairie et deux villageois faisaient office de « videurs » à l'entrée : Mr Gauthier et Mr Guay.

Aujourd'hui, Meigneux continue de vivre tout au long de l'année des moments festifs. C'est d'ailleurs l'occasion ici de renouveler nos remerciements à l'AMI et à tous les bénévoles qui déploient une belle énergie pour offrir aux habitants de Meigneux des occasions de se rassembler...



L'homme au chapeau haut de forme est Mr Gabriel Gauthier. Les personnes dans la charrette au premier plan sont les parents d'André.

La madeleine de Proust

Nous inaugurons dans ce numéro de notre Gazette une nouvelle rubrique ouverte à tous ceux qui souhaitent partager leur recette préférée quelle qu'en soit la raison, gustative ou sentimentale...

Inutile de rivaliser de technique ou de difficulté, nous ne sommes pas à Top Chef ! Toute recette sera la bienvenue avec, si vous le souhaitez, un petit commentaire... ça peut être par exemple la recette du quatre-quarts qui faisait le goûter de votre enfance ou alors la recette que tout le monde vous réclame à la maison, le dimanche ou pour Noël...

Pour la première, puisque c'était Mardi-Gras il y a juste quelques jours, je vous propose une recette de circonstance (et que ma maman m'a autorisée à transmettre puisqu'il s'agit d'une recette familiale !) car il s'agit de celle des « merveilles », une sorte de beignet fait uniquement à l'occasion du carnaval. Je me souviens de mon impatience, enfant, à l'approche de Mardi-Gras. Je me réjouissais de savourer ces « douceurs » que ma mère et mes grand-mères ne préparaient qu'une seule fois par an...

La recette des merveilles est typiquement girondine, celle que je vous propose est la variante du Médoc (en fait, il y a probablement autant de recettes de merveilles en Gironde que de villages...) et me vient de ma grand-mère maternelle.

Ingrédients :

- 500 grammes de farine
- 3 œufs
- 2 sachets de sucre vanillé
- 1 sachet de levure de boulanger (pas de levure chimique !)
- 1 pincée de sel
- 5 cuillères à soupe de sucre
- 3 cuillères à soupe de lait
- 60 grammes de beurre fondu
- 50 ml d'huile
- 50 ml de rhum (très important !)

Mélanger tous les ingrédients en ayant battu au préalable les œufs avec le sucre. La pâte doit former une boule assez compacte, un peu comme une pâte à tarte. Il n'est pas indispensable de la pétrir.

Laisser reposer pendant au moins deux heures pour que la pâte lève. Elle doit avoir doublé de volume.



Dégazer légèrement la pâte (sans la pétrir), la séparer en plusieurs morceaux et étaler chaque pâton en une couche de 3 à 4 millimètres sur un plan de travail fariné. Détailler ensuite en bandes de 5 cm environ, puis en carrés/losanges/formes diverses (si vous avez des emporte-pièces par exemple) en prenant soin de faire une petite entaille avec la pointe d'un couteau au centre du carré de pâte.

Faire frire les carrés de pâte quelques minutes dans un bain d'huile en les retournant lorsqu'un côté commence à dorer. Vous pouvez utiliser une poêle par exemple ; moi, je fais ça dans un wok –choc des cultures ;-))

Une fois les deux côtés dorés, les déposer sur un plat et les saupoudrer de sucre en poudre. Petit conseil : il vaut mieux le faire tant qu'ils sont chauds, je trouve que c'est meilleur ainsi.

Voilà ! Ces Merveilles se dégustent une fois refroidies et se conservent très bien pendant plusieurs jours. A vos fourneaux et régalez-vous !



Bulletin de participation à l'atelier fleurs :

Nom :

Prénom :

Etat civil

Carnet rose

Abby Nunes De Rycke née le 23 octobre 2022

PACS

Gaëlle De Rycke et Kévin Nunes, le 13 janvier 2023

Ils sont partis

M. et Mme Leblanc 7 rue de la Fontaine
M. et Mme Lepetit 14 rue de Brie
Mme Avarre et ses enfants 3 rue de Champagne

Décès

M. Tibiletti Aimé, le 18 décembre 2022

elle est arrivée

Mme Boussard Anne 3 rue de la Fontaine

Entreprises du territoire

ALEXANDRE Mathieu – Couverture Zinguerie

2 rue des Sainfoins – 06.46.84.37.96

CAGNE Christopher – Agence de prévention et de sécurité – 8 rue de la vallée Gobin – 07.85.03.23.51

CHAPELLE Christophe (REE Rails Europ Express) –

Ingénierie, conception et fabrication de modèles réduits

9 rue de l'Auxence - 01.64.00.31.20

Site WEB : ree-modeles.com

DALLA RIVA Mathieu (l'Atelier du glaneur) –

Fleuriste – 76 grande rue à BRAY SUR SEINE –

contact@atelierduglaneur.fr

Site Web : www.atelierduglaneur.fr

LEPETIT Frédéric – Electricité générale

Pont sur Yonne – 06.04.59.44.81.

LEPICIER Christophe – Menuiserie

14 Rue de l'Auxence – 06.70.70.79.80

MARCHERAT Eric (PFSUC) – Formation adulte

secouriste santé – 2 rue de la Gabriette – 06.88.35.52.67

Site Web : www.pfsuc.fr

QUINOT Catherine – Bijoux et accessoires de mode

5 rue de l'église – 07.70.25.21.19

QUINOT Didier (QUINOT S.A) – Moto culture

7 Rue Brie – 01.64.08.02.64

RICHARD Martine – Atelier de vitrail

7 rue du Marin – 06.80.05.32.68

Site Web : vitrail-cours.fr

Rédaction :

- Estelle BOUTONNET,
- Rosina CAPICCHIONI,
- Laetitia CHAPELLE,
- Sandrine DESMAREST,
- Mario MENDES,
- Véronique SAMSON.

Publication : Véronique SAMSON

Dépôt légal : 2009pref014-12/08/2009

Directrice de la publication : Véronique SAMSON, Maire

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie Publique

Coupon détachable pour la Boite à Idées :